PAYS D'UZÈS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Séjour ÉTÉ
Le Pradet 8 -10 ans
du 04 au 08 août 2025

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Photo Obligatoire

Enfant

NOM et Prénom : _____

Né(e) le : _____ / _____/ _____ Age : _____

❒ Garçon - ❒ Fille Taille : _____ Pointure : _____

Affinité avec un autre enfant : _____

Responsables légaux

Mme ❒ - M. ❒

NOM et Prénom : _____

Lien avec l'enfant : _____

Ville : _____

☎ Mobile : |0___|____|____|____|____|

☎ Travail : |0___|____|____|____|____|

Mail : _____

Mme ❒ - M. ❒

NOM et Prénom : _____

Lien avec l'enfant : _____

Ville : _____

☎ Mobile : |0___|____|____|____|____|

☎ Travail : |0___|____|____|____|____|

Mail : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____

****

Je soussigné(e) _____ en qualité de mère/père/tuteur légal de l'enfant, atteste avoir pris connaissance des conditions générales du séjour, ainsi que du guide pratique et :

DROIT A L'IMAGE

- ○ j'autorise les photographies, les films et les enregistrements vocaux dans le cadre du séjour
- ○ j'autorise la diffusion des réalisations listées précédemment via les supports de communication de la CCPU en interne et externe
- ○ je n'autorise pas

ADMINISTRATION DE MEDICAMENTS

- ○ j'autorise
- ○ je n'autorise pas

Le/la directeur/directrice du séjour auquel participe mon enfant à lui donner des antipyrétiques (Paracétamol) en cas de fièvre > 38,5°C ou en cas de douleurs, après validation avec les parents pas téléphone et par SMS

PAI

Mon enfant est allergique (joindre le PAI signé par le médecin traitant) :

_____

Fait à _____ le _____

Signatures des parents ou des représentants légaux

LISTE DES DOCUMENTS

Les documents indispensables :

- ○ Fiche de renseignements **signée avec la photo**
- ○ Certificat médical de vaccination et vie collective
- ○ Fiche sanitaire de liaison (Cerfa Ministère de la Jeunesse et des sports)
- ○ Copie de la carte d'identité (ou livret de famille) de l'enfant
- ○ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ○ Justificatif de Quotient Familial (attestation CAF ou avis d'impôts)
- ○ Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle (avec précision pour les activités extrascolaires : centre de loisirs, colonie de vacances...)
- ○ Règlement du séjour (chèques, espèces, ANCV, CESU, bons CAF)
- ○ Test d'aisance aquatique

Les autres documents :

- ○ Copie du jugement en cas de divorce ou de séparation des parents
- ○ Document d'aide aux vacances enfants AVE de la CAF pour les familles concernées (QF ≤ 1200€)
- ○ PAI

Important

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

LA CHECK-LIST
de ma valise !

LE PRADET

MES HABITS

- ○ 5 slips ou culottes
- ○ 5 paires de chaussettes
- ○ 5 tee-shirts
- ○ 5 shorts
- ○ 1 pantalon de jogging
- ○ 2 sweats/gilets
- ○ 1 ou 2 maillots de bain
- ○ 1 tee-shirt anti UV (ou un vieux tee-shirt)
- ○ 1 vêtement de pluie
- ○ 1 pyjama
- ○ 1 tenue de soirée (facultatif)

MA TOILETTE

- ○ brosse à cheveux
- ○ brosse à dent
- ○ dentifrice
- ○ gel douche
- ○ shampooing
- ○ crème solaire
- ○ produit anti moustiques
- ○ 1 ou 2 serviettes de toilette (une pour le corps, une pour les cheveux)
- ○ 1 serviette de piscine

MES ACCESSOIRES

- ○ casquette
- ○ gourde isotherme
- ○ livres ou carnets de jeux
- ○ sac à dos
- ○ lampe de poche
- ○ mouchoirs
- ○ brassards

MES CHAUSSURES

- ○ chaussures d'eau ou vieilles baskets
- ○ tongs
- ○ baskets de sport (attention, pas de sneakers !!)

PAYS D'UZÈS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Important
Toutes les pièces du trousseau devront être marquées au nom de l'enfant.
La CCPU et les structures d'accueil n'engagent pas leur responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.

SERVICE JEUNESSE PAYS D'UZÈS · ACCUEILS DE LOISIRS DU PAYS D'UZÈS · ALLOCATIONS FAMILIALES Caf du Gard

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES ☐ oui ☐ non
MEDICAMENTEUSES ☐ oui ☐ non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : ☐ oui ☐ non
Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non
.....
.....
.....

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc…
.....
.....
.....
.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....
ADRESSE :..... .....
....
TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL.....
TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : : NOM : ..... PRÉNOM : .....
ADRESSE :..... .....
....
TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL.....
TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :

ATTESTATION DU « PASS-NAUTIQUE »
PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS
(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Circulaire du 30 mai 2012 (Fiche n°3) ; Code du sport : A322-3 (1-2-3)

Le test « Pass-Nautique » prévu à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 a pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant de participer à une activité des activités suivantes :
- canoë, kayak et activités assimilées ;
- radeau et activités de navigation assimilées ;
- certaines activités de voile.

La réussite au même test est requise mais la capacité à nager est obligatoirement vérifiée **(test est réalisé sans brassière de sécurité**), pour les activités suivantes :
- canoë, kayak et activités assimilées : activité de perfectionnement du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie (fiche 3.2) ;
- canyonisme (fiche 4) ;
- nage en eau vive (fiches 10.1 et 10.2) ;
- surf (fiche 18) ;
- navigation à la voile au-delà de 2 milles nautiques d'un abri (fiche 20.3) ;
- navigation dans le cadre du scoutisme marin (fiche 20.4) ;
- vol libre : activités de glisse aérotractée nautique (fiche 21.4).

Pour les activités de découverte du canoë, du kayak, du raft et d'autres embarcations propulsées à la pagaie (fiche 3.1), ainsi que pour la navigation diurne en planche à voile, dériveur léger et multicoque léger ou autre embarcation à moins de 2 milles nautiques d'un abri (fiches 201 et 20.2), le test peut être réalisé avec brassière de sécurité.

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau ☐
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes ☐
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes ☐
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres ☐
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant ☐

Test réalisé : ☐ **avec brassière** ☐ **sans brassière**

Résultat du test : ☐ **satisfaisant** ☐ **non satisfaisant**

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif (sauf BNSSA) :

Signature :

Liste des personnes habilitées à faire passer le test :

- Les personnes ayant le titre de maître nageur-sauveteur (MNS)
- Les titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)
- Les détenteurs des diplômes suivants :
    - BEES option canoë-kayak et disciplines associées
    - BEES option voile
    - BEES option surf
    - BPJEPS spécialité activités nautiques avec mention canoë-kayak et disciplines associées, ou voile ou surf
    - BPJEPS spécialité activités nautiques avec UCC canoë-kayak ou planche à voile
    - DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec CS canoë-kayak et disciplines associées en mer ou CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
    - DES JEPS spécialité performance sportive mention canoë-kayak et disciplines associées en eau vive
    - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation course et CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
    - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation synchronisée avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
    - DES JEPS spécialité performance sportive mention water-polo avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
    - DES JEPS spécialité performance sportive mention plongeon avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique

Test admis en équivalence :

- ***L'Attestation du Savoir Nager en Sécurité***

Arrêté du 28/02/2022
Article A 322-3-3 du Code du sport

- ***Le Sauv'Nage (amené à disparaître au profit de l'attestation du Savoir Nager en Sécurité)***

L'attestation de réussite au test commun des fédérations ayant la natation en partage répondant au moins aux exigences définies par le décret est équivalente au test défini par l'arrêté

SEJOURS ETE 2025

Conditions générales

Séjour enfants – 9 à 11 ans (CM1 - CM2)
du 04 au 08 août 2025 inclus
LE PRADET (Var 83)

LIEU / EFFECTIFS DU SEJOUR

- Séjour "*Mer*"
- **Destination :** LE PRADET (Var)
- **Effectifs :** 14 enfants et 3 animateurs diplômés

INSCRIPTIONS / RESERVATION DE SEJOURS

Pour les inscriptions, les dossiers sont disponibles :

- **sur le site web** de la CCPU : www.ccpaysduzes.fr
- **à l'accueil** de la CCPU du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Date limite de dépôts des dossiers : 12 juin 2025, par courrier ou remis à l'accueil de la CCPU
Dossiers à retourner complet à l'adresse suivante cachet de poste ou tampon daté de réception faisant foi :

Communauté de communes Pays D'Uzès
DIRECTION SERVICE AUX FAMILLES
Séjours été 2025
9 Avenue du 8 mai 1945
30700 UZES

CONDITIONS

- Les séjours sont réservés prioritairement aux habitants de la Communauté de communes Pays d'Uzès.
- La participation aux séjours est considérée comme définitive lorsque :
  - le **dossier d'inscription est complet et validé** par la direction du Service aux Familles
  - le **règlement intégral du séjour est effectué dans les délais impartis**

Un guide pratique reprenant les informations concernant le séjour sera adressé aux familles : lieux, horaires de départ et de retour, trousseau et affaires nécessaires, informations concernant la gestion des médicaments, téléphones portables, argent de poche, etc…

ORGANISATION et ACTIVITES

- Transport AR en minibus
- Hébergement au centre de vacances du Mas de l'Artaude en chambres collectives
- Restauration : pension complète
- Activités principales : initiation à la voile, paddle en mer, baignades, balades, veillée

TARIFS

La communauté de communes participe financièrement aux séjours proposés pour les enfants et jeunes résidant sur le territoire intercommunal. La participation est fonction du quotient familial (QF).
Pour les familles ayant un quotient familial compris :

- entre 0 et 400 €, la communauté de communes prend en charge 50% du montant du séjour.
- entre 401 et 700 €, la communauté de communes prend en charge 40% du montant du séjour.
- entre 701 et 1 500 €, la communauté de communes prend en charge 30% du montant du séjour.
- entre 1 501€ et plus, la communauté de communes prend en charge 20%du montant du séjour.

	Séjour ENFANTS 2025
QF1 : 0 - 400€	**206 €**
QF2 : 401 - 700€	**247 €**
QF3 : 701 - 1500€	**288 €**
QF4 : 1501 et plus	**329 €**
Tarifs hors CCPU	**411 €**

MODALITES DE PAIEMENT DES SEJOURS

Les séjours doivent être réglés soit :

- par chèque à l'ordre du *Trésor Public*
- par espèces (faire l'appoint)
- par chèques ANCV, tickets CESU ou bons CAF

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner et/ou vous orienter, en fonction de votre situation familiale, vers d'autres aides possibles.

ANNULATION

- **Par la Communauté de communes :**

La CCPU se réserve le droit d'annuler à tout moment, toute réservation, pour des raisons techniques. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées aux familles.

- **Par la famille :**

Toute annulation doit être adressée **par lettre recommandée avec accusé de réception**, le cachet de poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation.
L'annulation d'une inscription du fait du participant entrainera une retenue selon les conditions suivantes :

SEJOUR	ENFANTS	Pourcentage retenu du montant total TTC sur le prix du séjour
Plus de 30 jours avant le départ	Jusqu'au 05 juillet inclus	0%
Entre 15 et 29 jours avant le départ	Entre le 06 juillet et le 20 juillet	50%
Entre 8 et 14 jours avant le départ	Entre le 21 juillet et le 27 juillet	80%
7 jours et moins avant le départ ou non-présentation le jour du départ	Après le 28 juillet	100%

MODIFICATION D'ACTIVITES

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (sécurité des enfants, intempéries, contexte sanitaire…), il est possible que certaines activités soient modifiées, annulées ou remplacées. Dans ce cas, d'autres activités de qualités équivalentes ou supérieures seront proposées.

ASSURANCE

En cas d'accident, l'assurance couvre les frais non pris en charge par la sécurité sociale et/ou la mutuelle et l'assurance civile de l'assuré.
La CCPU souscrit une assurance responsabilité civile et de dommages aux biens auprès de la SMACL. Cependant les parents sont tenus d'être couverts par une assurance responsabilité civile et individuelle pour les activités extrascolaires de leur enfant.

FRAIS MEDICAUX

En cas de maladie, les parents seront tout de suite informés si l'état de santé de l'enfant est compatible à la poursuite du séjour. Les parents seront invités à venir récupérer au plus tôt leur enfant sur le lieu du séjour.

REGLES DE VIE

Une attitude convenable et respectueuse envers chacun des participants (adultes, enfants) est exigée.
De plus, même si les ports de signes discrets manifestant un attachement personnel à des convictions est admis, les signes ostentatoires constituant en eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination sont interdits.

Sont également interdits, les manquements aux obligations de sécurité, les comportements susceptibles de constituer des pressions sur autrui, le fait de perturber le déroulement d'activités ou de troubler le fonctionnement de la structure.

Tout manquement grave au règlement intérieur des séjours et/ou aux règles définies par la direction et l'équipe d'animation en début de séjour, sera signalé aux parents ou au tuteur légal.
Dans ce cas, une exclusion de l'enfant peut être envisagée, aucune somme ne sera alors remboursée. Les frais de retour restant à la charge des parents ou du tuteur légal.

La CCPU et les structures d'accueil n'engagent pas leur responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.

REUNION D'INFORMATION

Une réunion d'information sur le déroulement du séjour est proposée aux familles le jeudi 26 juin à 18h dans les locaux de la CCPU – 9 avenue du 8 mai 1945, 30700 Uzès
Les enfants y sont les bienvenus !

Contact CCPU :

04.66.03.09.00

Corinne GASTAUD, directrice du Service aux Familles
Jessie DIVOL, directrice du séjour
Laure CRISTOFOLI, assistante de direction

Adresse mail : directionservicefamilles@ccpaysduzes.fr
Site web : www.ccpaysduzes.fr

ÉTÉ 2025

GUIDE PRATIQUE DU SÉJOUR

Le Pradet (8 – 10 ans)

04 au 08 août 2025

PAYS D'UZÈS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ORGANISATEUR DU SEJOUR :
Communauté de communes Pays d'Uzès
DIRECTION SERVICE AUX FAMILLES
9 Avenue du 8 Mai 1945
30700 UZES
Tel : 04.66.03.09.00 du lundi au vendredi de 9H00-12H00 et 13H30-16H30
Mail : directionservicefamilles@ccpaysduzes.fr
Directrice : Corinne GASTAUD

DIRECTION DU SÉJOUR :
Jessie DIVOL - Contact : 07.57.35.28.77

POUR SUIVRE LES SÉJOURS un groupe WhatsApp sera créé et sur la page Facebook de la CCPU : **Pays d'Uzès, communauté de communes**

LE LIEU DES VACANCES

Adresse : avenue Jean Aicard - 83220 Le Pradet (https://www.lemasdelartaude.folardeche.org/)
Le **Mas de l'Artaude** est un centre d'hébergement de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de l'Ardèche depuis plus de 60 ans.
Il se situe sur la côte d'Azur entre Toulon et les Îles d'or, au sein du parc naturel national de Port-Cros - Porquerolles et faisant face à la presqu'île de Saint-Mandrier-sur-Mer.
Situé proche de la mer, la plage et les activités sont accessibles à pied.

LE DÉPART ET L'ARRIVÉE

POINT DE RENCONTRE :
Devant l'entrée du COLLEGE LE REDOUNET, avenue Georges Pompidou à UZÈS

LE DÉPART :

- LUNDI 04 AOUT à 8h00 (rendez-vous à 7h30 devant le collège)

⚠ Important : **prévoir un pique-nique** pour le premier jour (midi)

LE RETOUR :

- VENDREDI 08 AOUT vers 18h00

L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION

L'HEBERGEMENT :
Les enfants seront hébergés en chambres collectives.

LA RESTAURATION :
Le centre d'hébergement propose une pension complète : Petit-déjeuner, déjeuner et dîner sont faits sur place. Les menus proposés sont équilibrés, variés et élaborés avec des produits de saisons.

Pour toute problématique médicale relative aux repas (intolérances, allergies...), merci de le signaler au plus tôt à l'équipe de direction des séjours.

L'ÉQUIPE ENCADRANTE

3 animateurs du Service aux Familles diplômés (dont 1 surveillant de baignade : SB)

- DIVOL Jessie : directrice / animatrice BAFA & BAFD & SB, responsable de la ludothèque
- DESMONEN Nelly : animatrice BAFA & BAFD, ALSH de Moussac et animatrice ludothèque
- DOMINGO Arthur : animateur BAFA, ALSH d'Uzès

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Activités encadrées en partenariat avec le Club nautique du Pradet qui est situé sur la plage de la Garonne accessible à pied depuis le Mas de l'Artaude, Ces activités sont encadrées par un moniteur BE

- **Le stage d'optimist** : en ½ journées les enfants s'initieront à la voile.,
- **Le big paddle en mer- :** l'activité dure 1h30, il s'agit d'un paddle géant pouvant accueillir 8 à 10 personnes.
- **Le Sentier sous-marin avec les palmes, masques et tubas** : balade sous-marine à la découverte de la faune et flore.

Autres activités :

- **Baignades** en mer et à la piscine du centre d'hébergement
- **Balades**
- **Veillées et grands jeux**
- **Activités manuelle découverte des nœuds marins**

LE TROUSSEAU

Cf document ci-joint.

Toutes les pièces du trousseau devront être marquées ou identifiées.
La CCPU et les structures d'accueil n'engagent pas leur responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

MÉDICAMENTS, TRAITEMENTS :

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à donner des médicaments sans ordonnance délivrée par un médecin.

En cas de traitements à délivrer durant le séjour :

- Remettre les médicaments et l'ordonnance médicale en cours de validité au directeur du séjour le jour du départ dans une boite ou un sac indépendant identifié au nom de l'enfant (Les enfants ne peuvent garder de médicaments dans leurs affaires personnelles.)
- Penser à écrire le nom et prénom de votre enfant sur chaque boîte de médicaments.

Si votre enfant bénéficie d'un protocole médical spécifique ou PAI merci de le remettre également le jour du départ au directeur avec les médicaments concernés.

En cas de survenue d'un problème de santé au cours du séjour, les parents seront informés dans les plus brefs délais.

COMMENT PRENDRE DES NOUVELLES ?

Sur le téléphone portable de Jessie en cas d'urgence uniquement.

Sinon rendez-vous sur le WhatsApp séjour et la page Facebook de la Communauté de communes !

ARGENT DE POCHE :

L'argent de poche n'est pas nécessaire sur le séjour.

DIVERS :

Les téléphones, tablettes, consoles de jeux ne sont pas autorisés pendant les séjours.